

conservateur et des membres du parti libéral. J'ai signalé à M. Gilbert qu'il se souvenait sans doute que, après que le bill eut été déposé à la Chambre, je lui ai fait parvenir un exemplaire aussitôt que possible. J'avais demandé à M. Gilbert s'il aurait l'obligeance de nous faire connaître ses vues, mais je n'avais pas encore eu de réponse. M. Gilbert a répondu que c'était bien compréhensible. J'imagine que c'est bien compréhensible. Il n'avait peut-être pas l'intention de répondre ni de nous faire connaître ses vues. En fait, je lui ai écrit moi-même pour lui transmettre le texte du bill et lui demander ce qu'il en pensait. Je ne veux pas dire que j'agissais en mon propre nom. Je lui ai écrit au nom du PSD.

Je le répète, il ne m'a pas fait connaître ses vues et n'a même pas eu l'obligeance de répondre. Tout ce que j'ai reçu, ce fut une réplique cinglante disant que c'était bien compréhensible que je n'obtienne pas de réponse. C'est tout à fait déplorable...

M. Aiken: J'allais justement demander à l'honorable député s'il avait fini de répondre à cette question. J'en ai une autre à lui poser. N'est-il pas vrai que par suite de cette plainte les députés conservateurs sont arrivés au comité trop bien préparés pour une fois?

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas ainsi que je m'en souviens.

M. Howard: Je doute que les députés conservateurs aient jamais été trop bien préparés pour quoi que ce soit. Je dois signaler, cependant, qu'ils sont arrivés à cette réunion en possession d'un document qui avait été refusé au PSD et, d'après mon ami d'Essex-Est, au parti libéral aussi.

M. Morton: Puis-je rappeler...

M. Howard: Nous avons écrit une lettre à M. Gilbert; il a refusé d'y répondre, refusé d'envoyer ces renseignements qui ne sont sortis qu'accidentellement.

M. Morton: N'est-il pas vrai que certains membres seulement du parti conservateur ont pu prendre connaissance de ce document et, comme d'autres l'ont fait ressortir au comité, qu'ils ne l'avaient pas non plus?

M. Howard: Je ne sais quels membres du parti conservateur avaient ce document. Des choses bizarres se passent au sein du parti conservateur, surtout dans les caucus. Je ne savais pas que c'était l'une de ces choses.

Un autre fait que je tiens à relever c'est que ce mémoire, qui a été envoyé à tort au comité de direction du ministère du Commerce...

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il une question?

[M. Howard.]

M. Howard: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Le député est-il sûr qu'il y a été adressé par erreur?

M. Howard: C'est juste ce que j'allais dire. Je ne savais pas que le caucus tory dirigeait maintenant le ministère du Commerce et je ne savais pas non plus que les considérations de parti avaient tant d'influence sur le gouvernement.

M. Aiken: Vous recommencez à dire des sottises.

M. Howard: Je vais vous dire un mot de la sottise qui s'étale dans ce document, mal désigné ou non. Les données statistiques sont incomplètes. Ce M. Gilbert a essayé d'utiliser les chiffres du Bureau fédéral de la statistique et ceux de *Dun and Bradstreet*. Il s'est inspiré du mémoire présenté en 1954 à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce par l'Association des fabricants d'appareils électriques du Canada, mémoire qui se fondait sur les chiffres de *Dun and Bradstreet*.

De toute façon, certains éléments manquaient au document présenté. Il a été question des annexes A, B, C, D et E. Dans le document présenté, nous retrouvons les annexes A et B mais ni annexe C ni annexe D. Le député de Port-Arthur, qui a participé aux travaux du comité, a à peu près démoli la thèse de M. Gilbert en ce qui a trait aux données statistiques en signalant qu'elles ne voulaient rien dire. Il a déclaré ensuite, comme on peut le voir à la page 139:

Il y a une autre question qui me tracasse à ce sujet.

Le député a lu un extrait du mémoire qui faisait mention de l'appendice D. Puis, il a ajouté:

L'appendice D n'y est pas.

Il parlait de ce mémoire du parti conservateur sur le commerce. M. Gilbert a dit:

C'est malheureux. On le trouve dans la plupart des exemplaires. Quelques-uns ont été assemblés à la hâte, d'où peut-être la raison de cette omission.

J'ai été de ceux qui ont eu de la chance, ou qui n'en ont pas eu, car une fois que M. Gilbert eut mentionné le document ainsi présenté au petit comité conservateur, mal ou bien nommé, je suis allé le voir et il m'en a donné un exemplaire, disant que l'on en enverrait à chacun des membres du comité. J'ai reçu un exemplaire par la poste. J'y ai vainement cherché l'appendice D qui manquait encore, ainsi que l'appendice C. Ce sont pourtant des parties importantes du mémoire, puisqu'il en est souvent question. Si l'on présente un mémoire incomplet et renfermant des données statistiques imprécises, si la majorité tory de ce comité empêche M. Gilbert